



Cool pour les vacances ! Pratiquement gratuite, la carte d'accès à l'Île de loisirs Jablines-Annet s'adresse à tous les résidents de Marne-et-Gondoire.
Pour l'obtenir :

Il vous suffit de venir en mairie

- Sur présentation d'une photo d'identité et d'un justificatif de domicile (La carte est délivrée à partir de 3 ans (gratuité pour les moins de 3 ans)).
- La carte sera ensuite validée à l'Île de loisirs de Jablines-Annet lors du premier passage par l'achat d'un timbre de 4 euros par carte (À l'accueil lorsque l'entrée à l'Île de loisirs est libre / aux péages lorsque l'entrée à l'Île de loisirs est payante). L'achat du timbre permet aux résidents de Marne-et-Gondoire de rentrer ensuite gratuitement pendant toute la saison

estivale de l'année en cours. La carte est à présenter à chaque passage.

Les périodes d'ouverture pour cette saison estivale :

- Tous les jours du 1er juin au 31 août de 10 h à 18 h 30
- Les week-ends des 3/4 et 10/11 septembre de 10 h à 18 h 30

La communauté d'agglomération s'est engagée par délibération en avril 2016 à prendre en charge les entrées des résidents du territoire de Marne-et-Gondoire.

Ressources :

[Site de l'île de loisirs Jablines-Annet](#)

[Site de Marne-et-Gondoire](#)



Enregistrer